

Aides financières et prix

Où trouver des aides financières ?

Voici une question qui nous est fréquemment posée à Maisons Paysannes. Différentes aides existent pour accompagner les propriétaires à financer leurs travaux. Voici quelques pistes pour des aides à la restauration de l'habitat ancien privé ou public (que ce soit sur du patrimoine non-protégé, du patrimoine classé ou inscrit, ou des aides spécifiques pour les travaux de rénovation thermique) :

Les aides EUROPEENNES ; Programmées en région elles concernent des projets importants de valorisation à des fins culturelles, touristiques et économiques. Elles soutiennent aussi des projets de territoire qu'ils soient interrégionaux comme les massifs ou locaux tels les pays qui peuvent impliquer le patrimoine. Elles s'ajoutent à part égales à d'autres financements.

<http://www.europe-en-france.gouv.fr/>

Les aides de l'ETAT ; elles concernent essentiellement le patrimoine protégé (classé ou inscrit)

Les propriétaires d'**édifices classés Monuments Historiques** bénéficient d'une aide de l'Etat de 50% du montant des travaux suivis par un architecte en chef des MH ou d'un architecte du Patrimoine. La programmation doit être faite au moins un an à l'avance auprès des DRAC. Ces propriétaires sont tenus à une ouverture au public de ces bâtiments.

Les propriétaires d'**édifices inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques** bénéficient d'une aide de l'Etat variant de 15 à 30 %, selon les crédits disponibles.

Les aides des COLLECTIVITES LOCALES (Région, Conseil Général, Commune, Communauté de communes ou d'agglomération).

La loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13/8/2004 qui a transféré les Services de l'Inventaire aux régions a également transféré les crédits mis en œuvre par l'Etat pour la **conservation du patrimoine rural non protégé** aux départements qui les attribuent à présent selon des spécificités qui leur sont propres.

Généralement les aides sont très différentes d'une collectivité à une autre. Il faut donc se renseigner directement auprès de chacune d'elle.

Ainsi par exemple la Région Languedoc-Roussillon, dans le cadre de sa politique de développement de l'action culturelle et d'aménagement du territoire favorise

- * la création d'équipements culturels structurants, leurs rénovations, extensions et mises aux normes.
- * les projets permettant d'assurer la conservation et la restauration du patrimoine immobilier classé et inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

* les projets de recherche et de valorisation du patrimoine régional et accompagne les opérations d'inventaire.

Les autres AIDES

L'association "Sauvegarde de l'Art Français" accorde des subventions aux communes ou associations pour des restaurations d'église selon leur période de construction.

[En savoir plus sur le site de la Sauvegarde de l'Art Français](#)

La Fondation du Patrimoine peut accorder au propriétaire privé d'un bâtiment présentant un caractère patrimonial intéressant, le label fiscal permettant de déduire de son revenu imposable 50% du montant des travaux extérieurs si l'édifice est visible du domaine public. Ce taux passe à 100% si le pétitionnaire bénéficie de 20% de subvention.

[En savoir plus sur le site Internet de la Fondation du Patrimoine](#)

Les opérations de mécénat populaire lancées par la Fondation du Patrimoine, au profit des communes ou des associations sont abondées par une subvention octroyée par cette Fondation.

Les autres aides non spécifiques au Patrimoine

L'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) a pour mission de mettre en œuvre la politique nationale de développement et d'amélioration des logements privés existants. Propriétaires occupants à faibles ressources, propriétaires bailleurs après diagnostics et contre parties sociales (loyers et ressources des locataires) peuvent bénéficier d'aides attribuées par la DDT/délégation locale de l'ANAH pour des travaux conséquents dont la rénovation thermique.

Attention ! Ces aides ne prennent pas en compte la qualité patrimoniale de l'édifice. Il faut donc être vigilant sur les travaux imposés afin de ne pas dénaturer les bâtiments sous prétexte d'une aide.

[En savoir plus sur le site Internet de l'ANAH](#)

Les aides spécifiques aux économies d'énergie

Elles émanent essentiellement de l'ETAT (mais aussi de l'ANAH, de la Région..) et prennent la forme notamment de crédit d'impôt (CIDD) mais aussi de prêts (Prêt EcoZ) attribués par les banques.

Du fait notamment du nombre et de la complexité de ces aides un dispositif Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (P.E.R.H.) a été mis en place au niveau de chacun des départements Vous pouvez vous adresser aux **Espaces Infos Energies locaux (EIE)** pour tous renseignements sur le sujet.

Attention toutefois : les travaux doivent être réalisés par des entreprises dites Reconnues Garants de l'Environnement (RGE) mais ces entreprises le sont que pour certains travaux. Il convient de bien se renseigner tant sur les qualifications que sur les compétences réelles

(travaux réalisés..) <http://www.renovation-info-service.gouv.fr>
<http://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/financer-projet/renovation>

Par ailleurs une volonté d'économiser l'énergie mal informée pourrait amener votre bâti à souffrir de travaux ou d'installations peu voire pas adaptées à ses qualités d'origine, et risquer de le dégrader fortement à moyen terme.

[Lisez nos conseils sur l'amélioration thermique du bâti ancien !](#)

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) propose des aides spécifiques vers les économies d'énergie pour les collectivités et lance des appels à projet qui peuvent concerner des rénovations de particuliers.

<http://www.ademe.fr/>

Valorisez vos projets et récompensez vos efforts !

N'hésitez pas à participer aux nombreux concours et prix qui existent pour récompenser et promouvoir des travaux de qualité. Maisons Paysannes organise chaque année son propre concours pour tous travaux de restauration du bâti ancien : [tentez votre chance !](#)

Quelques autres concours existants :

- [prix national de l'architecture en terre crue](#)
- [concours de sauvegarde VMF](#)
- [prix Métiers d'art et Patrimoine bâti](#)
- [prix le Grand Trophée de la plus belle restauration](#)
- [trophée Bati Actu construction et innovation](#)
- [prix de l'Aménagement Urbain](#)
- [prix "Nos moulins ont de l'avenir"](#)
- [concours des entrées de Villes](#)
- [Pèlerin, un patrimoine pour demain](#)
- trophée Aléonard, le savoir-faire des couvreurs
- les [Rubans du patrimoine](#)

Nota : D'autres formes d'aides sont possibles, tels les chantiers participatifs qui ont fait l'objet d'un article dans la revue de décembre 2014 mais aussi l'auto réhabilitation accompagnée soutenue par l'ANAH.

La délégation de MPF pourra apporter bien entendu plus d'informations.